

Intervention



L'art de faire des Affaires culturelles

Guy Durand

Numéro 13, novembre 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/57502ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Intervention

ISSN

0705-1972 (imprimé)

1923-256X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Durand, G. (1981). L'art de faire des Affaires culturelles. *Intervention*, (13), 11–15.

L'art de faire des Affaires culturelles



«Il est probable que le 1% est moins aliénant que le mécénat privé, et que Van Gogh eût préféré solliciter une subvention de l'État que l'assistance de son frère Théo.» (1)

Le Ministère des Affaires culturelles du Québec a vingt ans. Mais il a peut-être connu son véritable coup d'envoi en 1975, sorti du banc de l'accusé du Tribunal de la culture. De fait, le gouvernement du Parti Québécois s'est chargé de mieux faire connaître l'apport non négligeable de cette institution d'État dans trois documents largement diffusés: *le Livre blanc sur le Développement culturel* (1978), *les nouvelles Perspectives des Musées et de Muséologie au Québec* (1979) et *la Juste part des créateurs* (1980).

Pour celui qui, comme moi, poursuit la critique radicale des institutions, voilà une manne sans doute inespérée. Mais voilà que trois faits récents m'amènent cette fois-ci à un article présentant le bon côté de la médaille des «Affaires culturelles», plus précisément des programmes de la Direction des arts de l'environnement.

Le premier motif relève de la réalité crue de l'emploi au Québec: au moment où les 20-30 ans ressentent le plus durement un chômage chronique où l'état de misère mène droit à l'aide sociale, nul doute que les efforts d'amélioration du statut socio-économique des créateurs méritent attention, fussent-ils proposés par l'État dont l'ambition de contrôle technocratique se profile toujours. On verra ici qu'à la critique extérieure, qui se fait le plus souvent à coup de concepts réservés aux intellectuels, se poursuit aussi à l'intérieur des institutions un combat afin de permettre justement une aide au développement culturel, même sous forme de compromis avec une économie de marché. Ce que j'appelle la culture mise en marché et une façon nouvelle de faire surgir la création dans toutes les industries culturelles, concrètement, en ne flottant pas uniquement dans les nuages intellectuels.

Le second motif relève de la fréquentation assidue de certains artistes et intellectuels européens au cours des dernières années. Je me suis aperçu que la pertinence idéologique de leurs analyses et critiques du système économique et politique renvoyaient à une société figée, bloquée, c'est-à-dire la société française. Ce qui m'a mis la puce à l'oreille, c'est d'abord le fait que la plupart du temps, ces idéologues de l'autogestion, prônant souvent le second métier pour l'artiste afin qu'il ne soit pas aliéné politiquement à son gagne-pain (2), ne peuvent réaliser leurs projets de radicalisme idéologique et expériences là où ils produisent leur discours. Ils organisent donc pour les réaliser dans des sociétés où l'aide institutionnelle est plus ouverte à l'art actuel. Les expériences françaises d'art sociologique réalisées en Allemagne et au Québec servent ici d'exemples. On n'a qu'à penser qu'Hervé Fisher présente cet automne au Musée d'Art contemporain de Montréal — qui relève des Affaires culturelles québécoises — une rétrospective de la décennie de ses expériences.

Or, l'élection du Parti socialiste en France semble avoir ébranlé d'une part cette attitude des intellectuels de gauche français face à un pouvoir de l'État.

Prenons ici comme exemple de ce changement d'attitude, les propos de Michel Foucault publiés dans *Libération*. Il se rappelle soudainement que le rôle des intellectuels est de «faire bouger la pensée pour que les choses changent vraiment» et notamment «pour faire ancrer les décisions gouvernementales dans des problèmes réellement posés» en se référant «à une modification du rapport entre gouvernants et gouvernés.»

Foucault pense désormais qu'une collaboration axée sur le travail est possible: «Travailler avec un gouvernement n'implique ni sujétion ni acceptation globale. On peut à la fois travailler et être rétif. Je pense même que les deux choses vont de pair... D'autre part, il n'y a pas de réformes en soi. Les réformes ne se produisent pas en l'air, indépendamment de ceux qui les font. On ne peut pas ne pas tenir compte de ceux qui auront à gérer cette transformation.»

Le ton change. Il n'y a pas si longtemps la critique radicale ne pouvait s'associer avec les appareils sous peine «d'être digérée par des modes de comportements et d'institutions qui seront toujours les mêmes.» (3)

En vérité ce qu'on entrevoit ici, c'est la possibilité de travailler dans des programmes publics. Cela suppose de la part des institutions d'être minimalement convaincues de l'urgence de certaines transformations avec l'envie de les faire, pour qu'elles s'inscrivent profondément dans le réel. Or, au Québec l'ouverture de base des Affaires culturelles est un acquis fragile. Qui plus est, les efforts de la Direction des arts de l'environnement amorcent l'instauration d'un support institutionnel compatible avec la critique globale du rapport art et société, tout en interdisant pas derechef l'amélioration du statut communautaire et économique des artistes.

Le troisième motif est ma rencontre avec Cyril Simard, à la demande d'*Intervention*. Directeur des arts de l'environnement au ministère des Affaires culturelles, celui-ci après plusieurs années de labeur, voit s'articuler une intervention publique enfin en faveur du métier de créateur. Il a donc une marchandise à livrer. Cet entretien m'a en quelque sorte fait saisir que le pire ennemi de celui qui oeuvre dans une bureaucratie, c'est bien la méconnaissance

qu'a le milieu des enjeux et contraintes à l'intérieur même des institutions. De plus, Cyril Simard m'a fait parvenir les documents nécessaires pour me permettre de mieux comprendre sa démarche aux arts de l'environnement.

Lorsque l'on combine la situation générale de l'emploi au Québec et des créateurs en particulier, avec les programmes des Institutions culturelles existantes au Québec, nul doute qu'un compte rendu exhaustif des possibilités offertes par ces programmes de la Direction des arts de l'environnement apparaît utile. Utile à diffuser aux intéressés à qui il pourrait profiter et à rendre accessible à ceux et celles qui veulent comprendre de l'intérieur les finalités de la technocratie culturelle.

Analysant pour la revue *Forces* les phénomènes de récupération de l'environnement par les citoyens, Cyril Simard présentait dans cet article la visée des Affaires culturelles à propos de l'aide gouvernementale à l'art:

«La Direction de l'environnement s'est fixé comme priorités l'intégration des disciplines en vue de la réalisation d'une politique globale du «fait au Québec», la consolidation du statut professionnel des créateurs, artisans et artistes, et la sensibilisation de la population à l'importance de la qualité de son environnement visuel.» (4)

Pour ce faire dit encore Cyril Simard, il a fallu d'abord un regroupement de l'ensemble des fonctions au niveau de l'artisanat et des métiers d'art, des arts plastiques, de l'architecture et du design. Pour que ce regroupement en une même direction des arts de l'environnement permette des interventions concertées, il fallait ensuite vendre cette idée à l'intérieur de l'appareil gouvernemental: soit aux autres Directions du Ministère des Affaires culturelles et aux autres ministères et organismes actifs sur le plan culturel. La Direction des arts de l'environnement allait pouvoir par ce biais agir de façon à rencontrer les besoins économiques des créateurs québécois et à sensibiliser tout le monde à l'importance de la qualité de son environnement. Les résultats escomptés commencent depuis peu à être positifs. C'est peut-être un lieu commun de dire que ce sont d'abord les artisans via l'expansion des nombreux salons et expositions des métiers d'art qui ont ouvert la voie, qualifiée de première récupération. Simard note:

«Le phénomène de récupération de notre main-d'oeuvre artisanale s'exprime par la réalisation de produits conçus par nous, la valorisation des métiers de la main de chez nous et l'augmentation de la consommation de masse dans ce domaine.»

Au Québec, nous comptons actuellement trente (30) «Salons des métiers d'art» dans autant de municipalités et de villes, alors que sur tout le territoire il n'en existait qu'un seul à Montréal de 1955 à 1968. Aujourd'hui, la production annuelle d'artisanat québécois est estimée à plus de 50 millions de dollars. On dénombre plus de 3 000 artisans professionnels (ceux qui vivent exclusivement de ce métier) et plus de 50 000 semi-professionnels ou d'appoint.» (5)

Mais avec l'introduction des programmes *Ose-Art*, *Ressources techniques*, *Intégration des arts à l'architecture* ce sont véritablement les secteurs des arts visuels et des arts appliqués aux objets «diffusables» qui ont trouvé un relais économique. Pour l'instant, l'architecture et le design demeurent problématiques tandis que se profile la future École des métiers d'art à l'horizon pour les artisans. Ils peuvent entretemps bénéficier du programme *Formation-production*, conçu pour accorder une aide financière dans le domaine de l'artisanat et des métiers d'art pour les artisans(es) professionnels(les) de l'Est du Québec et de l'Outaouais.

Ce «patrimoine de demain», vocable idéologique présent dans le milieu, surtout en opposition à la promotion accentuée du patrimoine ancien (muséologie tournée vers l'art traditionnel, Archives nationales, inventaire et restauration des biens culturels classés ou situés dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site historique) recouvre donc les véritables interventions économiques du M.A.C. allant de la formation à la création d'emplois. Examinons donc ces «performances».

Grosso modo, «d'après les chiffres de 1980-81, l'investissement de l'ordre de 2 millions de dollars générera en 1981-82 au-delà de 6 millions de dollars. Comme quoi la création culturelle peut être rentable. Passons les programmes en revue.

La phase I de Ose-Art, aux dires de Cyril Simard, «a été une expérience pilote de création d'emplois dans le secteur culturel dont la portée sociale, économique et culturelle est certaine. Mis sur pied de concert avec le ministère du Travail et de la main-d'oeuvre, en voici les grandes lignes:

L'idée maîtresse du programme entendait lier création de nouveaux emplois pour les travailleurs culturels et conception de ces emplois par les travailleurs eux-mêmes. S'adressant aux jeunes entre 18 et 30 ans, catégorie très touchée par le non-emploi, mais avec l'idée que les artistes «n'apportent pas seulement une contribution culturelle mais aussi une contribution économique et sociale, prouvant par là la rentabilité de la culture mise en marché.»

Que nous a appris la phase I d'Ose-Art et qu'annonce la phase II?

- 1) D'abord chez les gestionnaires, une volonté de se rapprocher des demandes en provenance des créateurs — si l'on se fie à Cyril Simard et de «détechnocratiser» le programme par la décentralisation:

«Le personnel des bureaux régionaux du M.A.C. est le plus près des clientèles. C'est pour cette raison que les projets sont référés directement à ces bureaux, auxquels revient la décision de l'acceptation ou du refus des projets soumis. En cas de refus, il y a un comité national de coordination qui analyse le projet plus en profondeur pour voir s'il n'a pas une pertinence nationale... On recherche, dans la mesure du possible, une complémentarité inter-régionale et compatible avec les programmes du ministère. En fait, nous voulons entrer nous-mêmes dans le feu de la créativité par l'originalité de notre gestion: on analyse presque au jour le jour ce qui se passe sur le terrain et c'est au fur et à mesure que nos équipes régionales voient à harmoniser les choses.» (6)

- 2) En deuxième lieu, concernant les efforts déployés par les institutions pour ce qui touche la création d'emplois dans le secteur de la création, le Québec serait en avance sur bien des pays.

- 3) Troisièmement, la preuve est faite de la nécessité d'une politique de l'emploi culturel via «la création de nouveaux emplois permanents en répondant aux nouvelles demandes culturelles tant pour l'amélioration de produits, services et d'encadrements sans intervention directe de l'État sur les contenus (le créateur conçoit sa «job»). Le taux de permanence chez les jeunes est très bon: en 1980, 846 emplois avaient été créés moyennant un montant engagé de 6.7 millions de dollars. Entre le 1 mai 1980 et le 17 novembre 1980, 125 emplois avaient été créés malgré «une grille de critères beaucoup plus sélective et qui pourrait sans doute être révisée en temps et lieux, si nous voulons réajuster notre fin.» Cyril Simard en conclut «qu'il s'agit d'un programme qui répond à des besoins simultanément exprimés par nos clientèles et le milieu des affaires depuis fort longtemps.»

- 4) Cette mise en marché subventionnée par Ose-Art (phase II et III) lie évidemment le créateur à un employeur oeuvrant dans la production de biens et services culturels. Le gouvernement peut verser alors la moitié du salaire annuel et ce, jusqu'à concurrence de 10 000\$ par emploi créé à temps plein.

Le dépliant de Ose-Art rappelle que les projets admissibles sont ceux créant un emploi dans les secteurs suivants: *administration et gestion* spécialisées en art, direction artistique ou direction des programmes, etc.; *recherche, conception et réalisation de produits* par la création de nouveaux designs et de nouveaux produits, par la conception ou la réalisation de spectacles, amélioration des services offerts par un organisme culturel, etc.; *par la promotion commerciale, animation culturelle* du tourisme culturel et par la promotion des produits culturels; *aménagement de l'environnement* par la recherche ethnologique ou par la création d'un centre de consultation en aménagement et restauration, etc.; *initiatives diverses*: le travailleur culturel propose un projet original qui est promoteur de retombées économiques ou culturelles, et même en milieu non culturel, comme les entreprises, par exemple.

Cyril Simard m'a remis un répertoire d'artistes et d'artisans(es) en arts visuels qui vivent et travaillent entre Montmagny et la péninsule gaspésienne. Il s'agit d'une production en équipe (Ose-Art) qui illustre, à mon avis la possibilité qu'un programme à visée économique renforce aussi «le tissu culturel» autant sur le plan national que sur les plans régionaux et locaux. *Le Lien* a pris jour, si l'on se fie à l'introduction du répertoire, dans l'atelier des sculpteurs de *La Chimère*, à St-Roch-des-Aulnaies:

«Le Lien est donc un répertoire de sculpteurs, peintres, céramistes, lissiers, et autres techniciennes et techniciens des arts visuels qu'on retrouve depuis Montmagny jusqu'à la péninsule gaspésienne... Nous souhaitons que le présent ouvrage provoque des échanges multidisciplinaires entre artistes/artisans(es), qu'il les fasse mieux connaître des responsables de galeries et de centres d'exposition, des collectionneurs, des coopératives artistiques, voire des divers organismes régionaux de relance économique-culturelle... Que le Lien soit un instrument concret de communication entre nous, la preuve première en étant qu'il coïncidera avec la première exposition de la Maison Jean-Baptiste Soulard, du 24 juin au 24 septembre prochain... Faut y mettre du coeur, en ces temps où il faut aider l'État à nous aider. Rassembler en un seul lien la force créatrice tenace d'une immense région.» (7)

Pour conclure sur Ose-Art, mentionnons qu'il opère une brèche dans les contraintes de la réalité du marché de l'économie capitaliste où le travailleur culturel avait peut-être besoin de l'aide de l'État pour y trouver de quoi vivre. Et ce, même si aux contraintes du marché du travail s'ajoutent celles des critères d'admissibilités dictés par les ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et des Affaires culturelles.

Le 1% ou programme de l'intégration des arts à l'architecture

Si le principe du 1% d'intégration des arts aux édifices publics existe depuis 1961, on peut dire que la Direction des arts de l'environnement vient de lui donner un souffle nouveau, tout en posant le problème du design et de l'architecture «comme secteur d'activité qui est le plus susceptible d'apporter des retombées économiques importantes en termes d'industries culturelles.»

Le Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Québec vient de publier un ouvrage de luxe intitulé *Les oeuvres d'art du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement ou la politique du un pourcent*. (8) Ce livre marque le bilan d'une décennie révolue: 900 000\$ en dix ans *seulement avaient été octroyés en 1% d'intégration des arts aux édifices publics soit une moyenne annuelle de 90 000\$.*

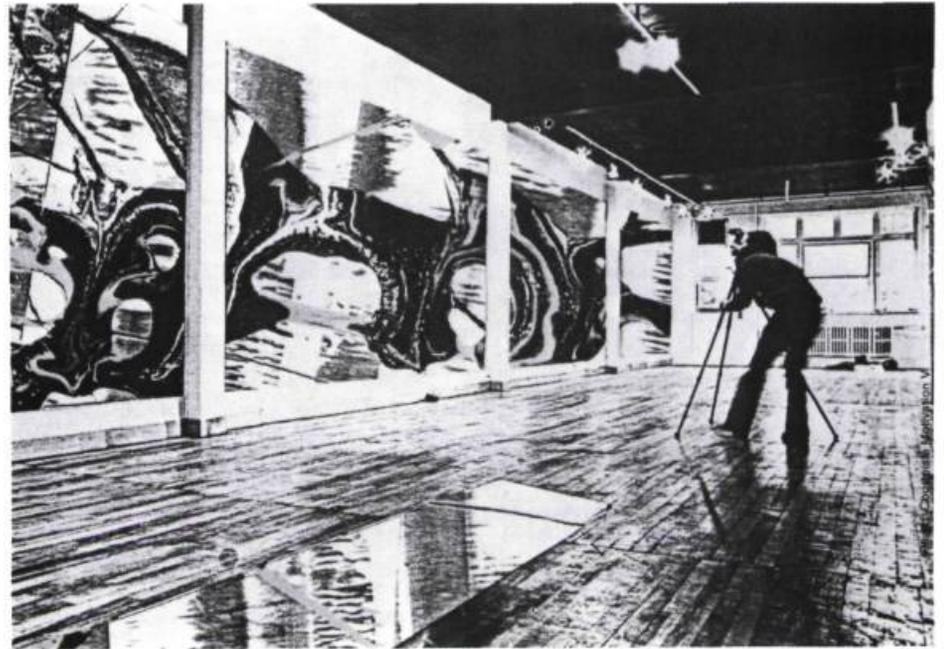
Or, la Direction des arts de l'environnement a réussi à apporter des grands changements à ce programme:

- *Le champ d'application*: n'est plus restrictif aux nouvelles propriétés du gouvernement. Sont inclus maintenant: agrandissement, réaménagement, restauration, etc... Le programme s'adresse désormais à *tous les ministères constructeurs* et non plus seulement au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement. Autrefois, *le choix de l'artiste* était le libre choix de l'architecte. Maintenant, c'est la responsabilité exclusive du M.A.C. via les fichiers régionaux des créateurs. Un groupe conseil formé par des intervenants (spécialistes, artistes et utilisateurs du lieu) choisit le candidat. Le travail de l'artiste est intégré au niveau de l'esquisse préliminaire de l'édifice, ce qui empêche désormais la stricte fonction de décoration pour l'oeuvre d'art. Enfin, la nouvelle échelle des coûts, auparavant fixée à 1% passe à 1,5% décroissant (échelle privilégiant les petits projets).

Pour la seule année de 1981-1982, 95 projets sont en cours avec des argents engagés faisant travailler environ 200 artistes. Quel bond! On passe de 90 000\$ annuellement à presque 3 millions déjà annoncés officiellement (été 81).

Une entente est aussi intervenue avec la ville de Montréal dans le cadre de construction des bibliothèques publiques subventionnées par le M.A.C. (politique du 2%).

De plus, la Direction des arts de l'environnement entend promouvoir un volet privilégiant le design québécois dans l'achat d'équipements et des projets de construction: «Proposer les moyens à prendre pour que le mobilier et certains équipements achetés par les organismes publics soient l'oeuvre d'artisans et d'artistes québécois.»



Intervention communautaire et ressources techniques

L'art actuel poursuit souvent une démarche créatrice tournée à la fois vers la créativité comme telle et à la fois vers des objectifs d'intervention en contexte social réel. Ces finalités ont alors peu à voir directement avec la mise en marché.

Intervention dans plusieurs de ses numéros, et principalement dans son numéro huit, a mis en évidence le dynamisme communautaire de plusieurs regroupements en démarche partout dans les régions du Québec.

Ici encore la Direction des arts de l'environnement se moule à la réalité artistique actuelle par son programme d'*Intervention communautaire en arts*

visuels. Comme l'explique le dépliant, ce programme a été conçu pour accorder une aide financière à des organismes d'intervention communautaire dans le domaine des arts visuels. La recherche, la promotion et la diffusion d'idées et de formes d'art actuelles ainsi que la mise en valeur des particularités artistiques régionales sont ici visées. Le programme s'adresse à des organismes administrés par des collectifs de créateurs et créatrices et de spécialistes en art dont les activités s'étendent annuellement sur une période minimale de neuf mois.

Ce programme reconnaît en quelque sorte le glissement de l'individuel au communautaire dans les pratiques québécoises en art. C'est un acquis de taille qui érode quelque peu le mode de compétition dominant encore dans le marché de l'art.

Les objectifs du programme rejoignent ceux qui sont véhiculés dans les milieux communautaires: 1) soutenir financièrement des organismes et lieux communautaires qui se consacrent à la diffusion et à la mise en commun du travail de recherche et de création; 2) favoriser le développement d'initiatives originales afin de familiariser le public avec les nouvelles tendances de l'art actuel et les multiples expériences artistiques; 3) encourager par là à la mise en place d'outils artistiques particulièrement adaptés à certains besoins locaux ou régionaux.

Les groupes sélectionnés par un comité du Service des arts plastiques, reçoivent une aide financière qui peut couvrir la plupart des dépenses jusqu'à un montant maximum de 12 500,00\$. À retenir, cependant, que le programme ne s'adresse qu'aux organismes déjà existants depuis un an et ne favorise donc pas l'émergence de nouveaux groupes.

Ce nouveau programme d'*Intervention communautaire en arts visuels* s'ajoute à celui d'*aide financière pour les organismes de regroupements des créateurs et créatrices en arts visuels* et à celui de *ressources techniques*. Les organismes concernés sont principalement ceux «qui regroupent des créateurs ou créatrices professionnels en arts visuels et sont en mesure de démontrer la représentativité d'une ou plusieurs disciplines données (sculpture, peinture, gravure, photographie, tapisserie, multimédia, etc.) dans toutes les régions du Québec. Ce programme vise, d'une part, à contribuer à la revalorisation du statut professionnel des créateurs et créatrices en leur fournissant l'occasion d'intervenir, sur les plans social et politique, à tous les niveaux de décisions du développement culturel; et d'autre part, à favoriser la création de services professionnels diversifiés et accessibles à l'ensemble des créateurs et créatrices.» (8)

Le programme de ressources techniques, quant à lui, aide à la recherche et à la production. Il a été mis sur pied par le ministère en collaboration avec le milieu de l'éducation (niveaux collégial et universitaire). Il vise à fournir aux créateurs et créatrices en arts visuels de toutes les disciplines, un cadre de travail adéquat. Ce programme a pour but de faciliter, par une aide concrète et directe la réalisation d'œuvres exigeant un apport technique spécial. Onze institutions d'enseignement participent au programme en mettant à la disposition des artistes soit des ateliers spécialisés (ex.: sérigraphie, photographie), soit des équipements pour la transformation des matières premières, soit des renseignements scientifiques et techniques, soit des personnes-ressources et assistance technique et même une aide financière aux coûts de production.

Institutions d'enseignement participantes:

1. *Université de Montréal (Faculté d'aménagement):* Ateliers de thermoplastiques, de résines, de fibre de verre, de métal, de bois et centres d'intérêt en arts architecture et en design.
2. *Université du Québec à Rimouski:* Ateliers de photographie et d'électronique.
3. *Université du Québec à Chicoutimi (Département des arts et lettres):* Ateliers d'art textile, de gravure, de photographie, de traitement du métal et des plastiques.
4. *Université du Québec à Trois-Rivières (Section des arts):* Ateliers d'art textile, de verre et de sculpture.
5. *Cégep du Vieux-Montréal (Secteur des arts et Secteur des sciences et techniques appliquées):* Ateliers de céramique, d'art textile et de fabrication mécanique.
6. *Cégep Ahunistic (Secteur des arts, lettres et communications graphiques):* Ateliers de reliure, de photographie, de sérigraphie et autres techniques d'impression.
7. *Cégep de Rimouski:* Ateliers de gravure, d'ébénisterie, de céramique, de poterie, de sculpture et équipements électroniques.
8. *Cégep de Rivière-du-Loup:* Ateliers de photographie, de gravure, d'ébénisterie et de céramique.
9. *Cégep de la Gaspésie:* Ateliers de fabrication mécanique et d'électronique.
10. *Cégep de Matane:* Ateliers de photographie, de gravure, de céramique, de poterie et d'ébénisterie.
11. *Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois:* Ateliers de gravure et de sculpture.

Conclusion

L'aide des institutions culturelles dans la société québécoise ne se limite pas seulement aux programmes mis de l'avant par le ministère du même nom. Il y a encore le Conseil des Arts du Canada et quelques programmes municipaux.

Le mode de production étatique de la culture au Québec apparaît quand même comme un des plus étendus et des plus diversifiés lorsque l'on compare avec d'autres sociétés. Loin d'en faire l'apologie dans cet article, j'ai plutôt voulu mettre en évidence les opportunités qu'il offre aux créateurs, coincés entre une situation de chômage élevé et un processus relativement lent de carrière dans le marché privé de l'art. De la même manière, se déve-

loppe au Québec une stratégie nouvelle qui entend élargir les avenues de la création dans tous les milieux d'affaires.

Tour à tour, on a vu un effort de la part de la Direction des arts de l'environnement afin de permettre aux artistes de créer leur propre emploi moyennant subvention (Ose-Art), d'avoir maintenant l'acquis de contrats pour l'intégration des arts à l'architecture publique (1%), de maintenir la possibilité de s'associer pour promouvoir leurs intérêts professionnels et sociaux (organismes de regroupements) ou pour promouvoir la recherche et les idées de formes d'art actuel (Intervention communautaire) et enfin d'utiliser les ressources techniques des milieux scolaires pour réaliser certaines œuvres.

Aux dires de Cyril Simard, le tout est rentable pour la collectivité (retombées de 6 millions de dollars pour 2 millions investis).

Voilà pour le quotidien de l'art par l'État au Québec. Reste place aux critiques et philosophes, ceux pour qui le changement culturel a pour but et sens la création d'une culture qui ne soit pas institution mais style de vie. Pour certains, la voie se trouve dans l'autogestion, c'est-à-dire, dans l'activité d'un groupe qui prend en main et en charge son rôle social. Mais, dans la conjoncture québécoise, cette utopie se greffe encore au fonctionnement économique des institutions culturelles, ou flotte comme une idée chez certains intellectuels sans pouvoir sur l'économie du signe.

Guy Durand

Notes:

- 1 Mikel Dufenne, «Art et politique», Coll. 10/18, no 889, 1974, p. 139.
- 2 Hervé Fischer, «Le statut social de l'artiste», in *L'histoire de l'art est terminée*, Paris, Balland, 1981, pp. 182 à 187.
- 3 Michel Foucault, entretien in «Libération», no 15, 29-30 mai 1981, p. 21.
- 4 Cyril Simard, «Le Québec face à son environnement», in *Forces*, no 45, 4e trimestre 1978, p. 48.
- 5 Cyril Simard, *Idem*, p. 46.
- 6 Cyril Simard, «Ose-Arts: place à l'imagination», in *Ose*, vol. 2, no 7, février 1980, p. 7.
- 7 *Le Lien*, répertoire d'artistes et d'artisans en arts visuels de Montmagny à la péninsule gaspésienne, par Francine Ménard et al. MAC, Direction des arts et de l'environnement, 1981, p. 3.
- 8 «Recueil des programmes d'aide et de subventions du Ministère des Affaires culturelles», MAC, 1980, p. 56.